



**PRÉFÈTE
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture d'Alès

Arrêté n° 30-2021-12-31-00001

portant état définitif des candidatures enregistrées en sous-préfecture
pour les premier et second tours de l'élection municipale partielle complémentaire
de Saint-Jean-de-Valérisclé des dimanches 16 et 23 janvier 2022

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 247 et L.258 ;

Vu l'arrêté n° 30-2021-12-01-00002 du 01 décembre 2021 fixant les dates de l'élection municipale partielle complémentaire de SAINT-JEAN-DE-VALERISCLÉ aux dimanches 16 et 23 janvier 2022, portant convocation des électeurs et fixant les délais de dépôt de déclaration de candidature,

Sur proposition du sous-préfet d'Alès,

Arrête :

Article 1 : L'état définitif des candidatures enregistrées en sous-préfecture, le jeudi 30 décembre 2021 à 18 heures, pour le premier tour de l'élection municipale partielle complémentaire du 16 janvier 2022, de la commune de SAINT-JEAN-DE-VALERISCLÉ, est annexé au présent arrêté :

Article 2 : Les conseillers municipaux des communes de moins de 1000 habitants étant élus au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours, les candidatures sont présentées par ordre alphabétique de candidats.

Article 3 : Le nombre de candidats enregistrés pour le premier tour (4) étant supérieur au nombre de sièges à pourvoir (2), aucune nouvelle déclaration de candidature ne sera enregistrée pour le second tour.

Article 4 : - Le sous-préfet d'Alès,
- Le maire par intérim,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché aux emplacements habituels dans la commune de SAINT-JEAN-DE-VALERISCLÉ.

Alès, le 31 décembre 2021

Le sous-préfet,
Pour le sous-préfet et par délégation,
La secrétaire générale

Isabelle LEBEAU

COMMUNE DE SAINT-JEAN DE VALERISCLE

**ELECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES
COMPLEMENTAIRES DES 16 ET 23 JANVIER 2022**

**État définitif des candidatures enregistrées en sous-préfecture d'Alès
au jeudi 30 décembre 2021 à 18 heures
pour l'ensemble du scrutin**

Nombre de sièges à pourvoir : 2

- Madame Isabelle CARDELIN**
- Madame Julie DUFRÊNE**
- Monsieur Laurent LHOMME**
- Monsieur Michel SUBLIME**